Strasbourg, le 22 mai 2025 MARS(2025)1

RESEAU DE MAGISTRAT·ES / PROCUREUR·ES RESPONSABLES DU SPORT (MARS)

REUNION ANNUELLE

1 juillet 2025 (9h00 – 17h30)

2 juillet 2025 (9h00 – 12h30)

Siège du Conseil de l'Europe

(Palais de l'Europe, Avenue de l'Europe, Strasbourg, France)

Salle 8

Langues de travail : anglais et français

(avec interprétation simultanée)

NOTE CONCEPTUELLE

MARS(2025)1

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le Réseau de Magistrat·es / Procureur·es Responsables du Sport (MARS) a été créé sous l'autorité de l'Accord partiel élargi sur le sport (APES) du Conseil de l'Europe en 2023, dans le but de renforcer la coopération internationale et l'échange d'informations en matière de protection de l'intégrité du sport. Depuis lors, cette recherche de coopération et d'échange de connaissances s'est concrétisée par l'organisation de réunions annuelles et par l'élaboration de travaux sur les cadres juridiques de lutte contre les crimes contre l'intégrité du sport.

La réunion annuelle de cette année se tiendra les 1er et 2 juillet 2025. Elle portera sur l'implication du crime organisé dans le sport, notamment les modes opératoires des réseaux criminels, la collecte de preuves, la coopération avec les autorités policières et les mesures connexes nécessaires dans le cadre des enquêtes et des poursuites. L'ordre du jour comprend également des présentations sur la manipulation des compétitions sportives, la lutte contre le dopage, ainsi que la sécurité, la sûreté et les services dans les compétitions sportives.

Les objectifs de cette réunion annuelles sont de :

- créer une prise de conscience sur les tendances récentes dans le domaine de l'intégrité du sport, et d'étudier les opportunités de coopération pour les enquêtes et les poursuites de crimes dans et hors du Réseau MARS.
- partager une expertise et des bonnes pratiques

Le 1er juillet, les membres du Réseau MARS éliront leur Bureau, discuteront des résultats attendus du Réseau MARS (profils nationaux), échangeront leurs points de vue sur les sujets mentionnés précédemment, étudieront les opportunités de coopération et partageront leur expertise et leurs bonnes pratiques.

Le 2 juillet, une session élargie sera organisée afin d'étudier la coopération entre le pouvoir judiciaire et le mouvement sportif dans le domaine de la lutte contre les crimes contre l'intégrité du sport. Le Réseau MARS échangera son expertise et ses bonnes pratiques avec des représentants d'organisations sportives.

DATE ET LIEU

La réunion annuelle se tiendra le mardi 1er juillet de 9h00 à 17h30 et le mercredi 2 juillet de 9h00 à 12h30 au Siège du Conseil de l'Europe (Palais de l'Europe, avenue de l'Europe, Strasbourg, France).

TYPE DE RÉUNION

La réunion se tiendra en personne. Les langues de travail seront l'anglais et le français (avec interprétation simultanée).

Veuillez noter que la participation aux élections du Bureau du Réseau MARS (première partie de la session du 1er juillet) sera strictement réservée aux membres du Réseau MARS (Etats membres de l'APES uniquement).

Pour de plus amples informations, consulter le projet d'ordre du jour et le programme de la réunion avec les organisations sportives.